



Compte-rendu de l'audioconférence avec la direction locale du 15 mai

1- Point sur la situation sanitaire et les effectifs :

A la DDFIP Moselle, nous comptons 4 suspicions de covid19.

Les effectifs : 60 % sont en activité, dont 1/3 sur site, mais cela va évoluer dès la semaine prochaine, 75 % semaine du 18 mai, 85 % semaine du 25 mai pour avoisiner les 90 % en juin.

2- Actions engagées par la Direction :

Ce matin (15/5) a eu lieu l'audioconférence avec les chefs de service .

Les discussions ont porté sur le plan de reprise d'activité et les conditions sanitaires de reprise d'activité :

- Distribution des masques : Les 210 agents recensés prenant les transports en commun ont tous été dotés de masques, ainsi que les agents nomades (huissiers, géomètre, agents des domaines). Des gants et du gel hydroalcoolique sont en cours de distribution individuelle pour chacun de ces agents.
- Sites susceptibles d'accueillir du public : un stock de masques est constitué, étant entendu que les accueils sont fermés pour le moment.

FO dénonce la distribution au compte gouttes du matériel de protection comme les masques ou le gel, faute d'approvisionnement suffisant et la rationalisation de son usage.

- Tenue des caisses : les paiements alternatifs sont privilégiés et à défaut, l'accueil se fait uniquement sur rendez-vous. Le déploiement des débitants de tabac se poursuit, et devrait être opérationnel en juillet en Moselle.

FO réaffirme à nouveau son opposition au transfert du paiement en espèces aux buralistes, dont ce n'est pas le cœur de métier, qui nuit à toute confidentialité et constitue une nouvelle externalisation de nos missions au secteur privé et marchand.

- Campagne IR : « La campagne se passe bien à tous les points de vue » dicit la direction .

Il n'y a pas de difficulté signalée, malgré la forte activité e-contact, la charge importante des courriels, les déclarations papier à saisir. Or, les ascenseurs rue des Clercs sont en panne, les bacs de déclarations arrivent et ils faut les monter dans les étages (date de fin de campagne pré imprimée sur les 2042 du 14/05/2020 qui explique ce pic).

Mais , la campagne fonctionne de manière maîtrisée grâce au rendort des agents du contrôle fiscal.

3/L'ordonnance DUSSOPT : le vol de nos congés !

La direction est intervenue sur l'application de la note locale sur les congés après avoir obtenu des réponses de la Centrale.

« Les chefs de services ont eu cette note, sont en mesure de faire une restitution SIRHIUS, et sont en capacité de faire une première analyse. Les situations sont à apprécier au cas par cas.

Sur la période du 16/03 au 16/04 : 5 jours de RTT qui seront substitués dans SIRHIUS par une intervention du chef de service (5 jours maximum pour les agents, quel que soit le motif de l'ASA (autorisation spéciale d'absence), à pro ratiser en fonction des positions de travail).

Sur la période du 17/04 au 31/05 (initialement le 23/05) : 5 jours de RTT ou de congés annuels,

Les jours de RTT ou congés pris volontairement par les agents sur ces 2 périodes sont déduits des jours imposés.

Les jours de congés annuels imposés pour la période du 16 mars au 31 mai n'ouvrent pas droit à fractionnement.

Les agents en maladie sur ces 2 périodes ne sont pas concernés par cette mesure.

Pour, les agents ayant été **alternativement** en travail présentiel ou télétravail **et** en ASA pendant ces 2 périodes, le nombre de jours RTT ou congés imposés est pro rata.

Les jours RTT ou des congés annuels déposés postérieurement au 11 mai 2020 et avant la fin de l'état d'urgence fixée au 23 mai 2020, reportée au 31 mai 2020 seront pris en compte au titre des jours imposés par l'ordonnance du 15/04/2020.

Les chefs de services doivent avoir un échange avec chaque agent pour déterminer la quotité de temps de travail et d'ASA sur ces 2 périodes et surtout sur la prise de congés annuels de la 2^e période sachant que si les congés ne sont pas posés et pris avant le 31 mai (ou refusés par les chefs de service), ils sont perdus.

Le chef de service a donc toute latitude à refuser les congés pour nécessité de service, dicit le directeur, et la direction n'ira pas contre...

FO vous invite à prendre contact avec votre chef de service pour connaître le volume de RTT et congés annuels prélevés et surtout pour poser vos congés avant le 31 mai.

Les organisations syndicales ont demandé à ce que les agents placés sur des missions prioritaires comme la campagne IR ne se voient pas refuser leur demande congés annuels.

Mais le directeur nous a alors rappelé l'esprit de la loi : « avec deux mois d'inactivité, les agents peuvent bien contribuer à la solidarité nationale, et en plus, les rémunérations ont été maintenues... ».

FO a contesté cet argument car les agents de la DGFIP :

- subissent l'état d'urgence sanitaire et le confinement,
- ne sont pas responsables de l'incapacité du ministère à les équiper de moyens informatiques et logistiques afin qu'ils puissent télétravailler, ni de moyens de protections sanitaires suffisants pour qu'ils puissent travailler sur site,
- ont contribué au soutien de l'économie, dans le respect des règles sanitaires, *en travaillant sur des missions prioritaires par rotation* (remboursements de crédit de TVA, fonds de solidarité des entreprises, aide au dispositif de l'État, paiement des mandats des collectivités locales, campagne Impôt sur le revenu, enregistrement de certains actes notariés, etc).

FO dénonce tout acte qui conduit à opposer les agents entre eux : le vol des congés n'est pas un acte solidaire, c'est un acte d'économie budgétaire.

Le vol des congés ne rapporte rien à ceux qui ont travaillé en continu pendant toute la période de confinement et qui attendent la prime annoncée de 1 000 €, moins prompte à être versée que les congés à être défalqués.

Enfin, la demande unanime des organisations syndicales de poser le pont du 22 mai en congé en lieu et place d'une autorisation d'absence exceptionnelle a eu une fin de non recevoir : la Centrale a refusé mais d'autres départements plus souples l'autorisent cependant ! Cela aurait pu réduire pourtant les effets de l'ordonnance, l'autorisation exceptionnelle aurait été posée pour le second pont du 14 juillet.

3/ Questions diverses

➤ la reprise d'activité :

Rien ne devait changer cette semaine (du 11/05 au 15/05), cependant certains agents, en travail par rotation depuis 8 semaines, ont eu la surprise de constater qu'ils devaient poser une journée de congé en lieu et place d'une ASA.

La reprise d'activité doit être conditionnée à la validation du plan de distanciation et de circulation dans les bureaux : or, cette validation n'a été faite qu'aujourd'hui. Le dispositif antérieur au 11/05 était donc

reconduit pendant cette semaine transitoire alors pourquoi donc tant d'empressement à obliger les agents à poser congé en lieu et place d'une ASA ?
Nous n'avons eu aucune réponse à ce sujet.

➤ Le remboursement des frais de repas quand une solution de restauration n'est plus possible
Certains agents n'ont pas eu connaissance de la note sur les remboursements de frais, note que les chefs de services devaient la diffuser à tous les agents.

FO dénonce le fait que cette note n'ait pas été transmise à tous les agents et a demandé à ce qu'une attestation sur l'honneur sur toute la période soit acceptée dans ces cas pour bénéficier des remboursements de frais de repas.

Ces situations doivent être remontées par les chefs de service pour être examinées au cas par cas par la direction.

FO rappelle que tout agent déjeunant sur place, et dont les restaurant administratifs sont fermés, ou les conventions avec des restaurants suspendues, a droit à un remboursement forfaitaire de ses frais de repas, sur justificatif (le ticket de caisse faisant apparaître de quoi déjeuner pour la semaine suffit, ou ticket de caisse journalier), et ce même s'il ne déjeune pas habituellement dans un restaurant administratif ou un restaurant conventionné.

➤ La restauration :

FO a demandé à ce qu'une partie du budget du CDAS soit réaffecté à l'achat de matériel tels que frigo, micro-ondes, voire même de vaisselle jetable.

La direction a refusé au motif que cela pose des problèmes sanitaires de nettoyage.

Pas de restaurant, pas de frigo, pas de micro onde...le travail va finir par se faire le ventre vide !

FO a demandé à ce que les salles des restaurants administratifs soient mises à disposition (avec toutes les mesures sanitaires indispensables) aux agents déjeunant sur site. Sur ce point, pas de réponse...

➤ Les parkings

Certains agents ne veulent plus prendre les transports en commun qui sont devenus source d'angoisse pour eux .

FO a demandé la mise à disposition de places de parking sur Metz, de façon provisoire, pour les agents qui en font la demande.

La direction se mettra en rapport avec l'Association des parkings...

➤ Autres instances

L'audioconférence s'est terminée par la demande de la tenue d'un CDAS et d'un CTL.

Pour le CDAS : ce n'est pas prévu pour le moment et le Secrétariat Général ne le préconise pas .

FO condamne ce refus car il est nécessaire d'évoquer et discuter du transfert des budgets « sorties » vers d'autres dépenses pressantes pour la vie des agents : psychologue, achat de matériel de restauration, etc.

Il a été acquiescé à cette demande et la tenue du CTL sera programmée après le CTR.

Et une annonce : le directeur nommé en Moselle prendra ses fonctions le 8 juin prochain...

La prochaine audioconférence aura lieu le mercredi 27 mai après-midi.

PRENEZ SOIN DE VOUS ET DE VOS PROCHES
N'hésitez pas à faire remonter vos difficultés auprès de vos représentants du personnel.

Une pensée particulière aux collègues atteints par la maladie ou le deuil.